



Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 2022
Français
Original : anglais et chinois

**Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction
des menaces spatiales au moyen de normes, de règles
et de principes de comportement responsable**

Genève, 9-13 mai 2022

Point 5 de l'ordre du jour

Échange de vues général

Communication soumise par la Chine comme suite à la résolution 75/36 de l'Assemblée générale

Contribution de la Chine

I. Introduction

1. L'espace extra-atmosphérique est étroitement lié à la sécurité et au bien-être des humains, et présente les caractéristiques frappantes d'une communauté de destin pour l'humanité. L'utilisation et l'exploration de l'espace ainsi que le progrès des technologies spatiales et leur application à grande échelle ont apporté non seulement des avantages pour le développement et la prospérité de la société humaine, mais ont aussi fait peser des menaces et des risques croissants sur celle-ci. En particulier, les risques croissants de militarisation et de course aux armements dans l'espace sont devenus la plus grande menace pour la sécurité spatiale.

2. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est la condition préalable à la sauvegarde de la sécurité spatiale et à la garantie des utilisations pacifiques de l'espace, c'est aussi l'une des questions les plus importantes et les plus urgentes pour la communauté internationale. Étant donné que les instruments juridiques internationaux existants ne permettent pas suffisamment de faire face aux nouveaux défis, il importe et urge encore plus de conclure un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace et cela devrait être considéré comme l'objectif prioritaire et primordial de la communauté internationale en la matière. Les discussions sur les comportements responsables dans l'espace ne peuvent que servir l'objectif primordial d'y prévenir une course aux armements. Il ne faut pas essayer de s'attarder sur des questions de moindre importance, de mélanger des questions différentes, ni même permettre à certains pays de se servir de ces discussions pour fuir leurs responsabilités et rejeter la faute sur les autres. Toutes les discussions relatives aux comportements responsables dans l'espace extra-atmosphérique ne devraient pas s'écarter des principes du multilatéralisme et on devrait éviter de les politiser et de les rendre discriminatoires ou exclusives.

3. La sécurité spatiale a un lien avec la sécurité commune de toute l'humanité. Tous les pays devraient œuvrer pour la sécurité spatiale, et il est de la responsabilité particulière de ceux qui disposent des capacités spatiales les plus avancées de prévenir une course aux armements dans l'espace et de garantir ses utilisations pacifiques. La Chine estime que l'espace extra-atmosphérique devrait être une nouvelle frontière pour une coopération gagnant-gagnant plutôt qu'un nouveau champ de bataille pour la concurrence entre grandes



puissances. Dans cet esprit, pour sauvegarder et assurer la sécurité spatiale, tous les pays devraient faire des efforts dans les cinq domaines suivants :

- Premièrement, tous les pays doivent s'engager à construire une communauté de destin pour l'humanité et à préserver le concept partagé de sécurité mondiale commune, globale, coopérative et durable. C'est la base sur laquelle repose le maintien de la sécurité spatiale.
- Deuxièmement, il est fondamental, pour le maintien de la sécurité spatiale, de prévenir de manière pratique et efficace la militarisation de l'espace et de veiller à ce qu'une course aux armements n'y ait pas lieu. Il est impératif de conclure rapidement un instrument international juridiquement contraignant. L'ONU devrait rétablir le Groupe d'experts gouvernementaux ou créer un groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont les comportements responsables dans l'espace pourraient faire partie des priorités.
- Troisièmement, les mesures de transparence et de confiance pourraient jouer un certain rôle positif et servir de complément utile aux mesures juridiquement contraignantes de maîtrise des armements dans l'espace. Toutefois, les discussions sur ces mesures de transparence et de confiance ne doivent pas se substituer à la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant.
- Quatrièmement, il convient de trouver un juste équilibre entre la sécurité spatiale et les utilisations pacifiques et durables de l'espace. Il convient de respecter et de garantir l'égalité des droits de tous les pays en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de renforcer les échanges et la coopération internationaux en la matière.
- Cinquièmement, l'ONU devrait jouer son rôle d'organisme de premier plan pour la gouvernance de l'espace afin de garantir une large participation, l'équité et l'inclusion dans le processus d'élaboration des règles internationales en la matière. Les différentes instances de l'Organisation devraient scrupuleusement respecter leurs mandats respectifs tout en maintenant une coordination et une coopération étroites.

II. Aperçu de la situation en matière de sécurité spatiale

4. En général, la sécurité spatiale et la sûreté spatiale sont deux aspects différents de la question de l'espace. La sécurité spatiale porte sur les risques de militarisation et de course aux armements dans l'espace, y compris des actes tels que la déclaration de l'espace comme nouveau champ de bataille, le développement de capacités militaires dans l'espace, l'établissement d'une force spatiale et d'un commandement spatial indépendants, le déploiement rapide d'armes et d'équipements et le fait de mener des exercices militaires dans l'espace. Ces actes augmenteront les risques d'erreur d'appréciation stratégique, d'accrochages accidentels, voire de conflits ; ils constituent donc les principales menaces pour l'espace. La sûreté spatiale, qui porte sur les risques liés aux utilisations pacifiques de l'espace, notamment l'encombrement de l'orbite, les collisions et les débris spatiaux, entre autres, est le défi que tous les pays doivent relever lorsqu'ils mènent des activités spatiales. La sécurité spatiale et la sûreté spatiale sont différentes, et les approches pour les aborder ne devraient donc pas être les mêmes. Nous devons éviter de les confondre et de prendre l'une pour l'autre. Il sera impossible d'assurer une des deux si nous ne pouvons pas prévenir une course aux armements dans l'espace et y sauvegarder la paix.

5. Plus que toute autre chose, la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace gagnent en ampleur et deviennent de plus en plus pressantes. La cause profonde en est qu'un certain pays pense toujours comme à l'époque de la guerre froide, cherche à avoir une hégémonie militaire et stratégique dans l'espace et multiplie ses tentatives, plans et actes visant à lui assurer une position dominante dans l'espace. Cette affirmation est étayée par les trois éléments ci-après :

- Premièrement, l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus considéré comme un nouveau champ de bataille. Les États-Unis déclarent publiquement que l'espace est un nouveau terrain de guerre, y établissent une force spatiale et un commandement

spatial indépendants, et y accélèrent la mise en place d'un système de combat, le but étant de se préparer à une guerre spatiale. Le Royaume-Uni vient d'annoncer la création de son nouveau commandement spatial et d'une force militaire dotée d'une capacité de combat spatial, et prévoit d'investir massivement dans la recherche et le développement d'armes spatiales, notamment des armes à énergie dirigée. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a pour la première fois défini l'espace comme un domaine opérationnel, en vue de renforcer les capacités opérationnelles synergiques dans l'espace. Ces actions ont accentué la tendance à la course aux armements dans l'espace, augmenté le risque de transformer l'espace en un champ de bataille comme la Terre, la mer et l'air, et considérablement accru l'incertitude de la sécurité spatiale.

- Deuxièmement, la sécurité spatiale est de plus en plus précaire. Le développement d'armes antisatellites, de systèmes de défense antimissiles et d'armes d'attaque de précision à longue portée a constitué une menace pour l'équilibre et la stabilité stratégiques habituels. Les États-Unis ont été le premier pays à effectuer des essais d'armes antisatellites et, étant donné qu'ils ont effectué le plus grand nombre d'essais, ils ont produit la plus grande quantité de débris spatiaux. Dans leur revue intitulée « Missile Defense Review », parue en 2019, le pays a souligné l'importance de l'espace dans la défense antimissile et mis en avant ses projets de construction d'un réseau de capteurs infrarouges spatiaux, de développement d'un nouveau type de capteurs spatiaux et de déploiement d'intercepteurs de missiles dans l'espace. Ces dernières années, les États-Unis ont renforcé leurs essais spatiaux, notamment en testant à plusieurs reprises l'astronef X-37B, en prolongeant la durée de vie d'un satellite de télécommunications (Intelsat 901) dans l'orbite de rebut après son amarrage au MEV-1 et en déployant un système de contre-communication plus performant, qui pourrait être utilisé pour brouiller les signaux et perturber les communications par satellite. Ces technologies peuvent être détournées à des fins d'attaques militaires, ce qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité des biens spatiaux des autres pays.
- Troisièmement, il y a un risque accru de confrontation et de conflit dans l'espace. En termes de stratégie, des termes tels que « concurrence », « adversaires » et « menace » sont récurrents dans la stratégie spatiale nationale des États-Unis et dans le rapport intitulé « Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy » du Royaume-Uni. En ce qui concerne les actes posés, les États-Unis ont effectué des manœuvres de rendez-vous, des opérations de proximité ou des survols qui mettent en danger les satellites en orbite des autres pays, procédé à des essais de capacités spatiales offensives et défensives et gêné les opérations spatiales de routine d'autres pays. Ces actions ont fait peser de graves menaces sur les biens spatiaux des autres pays, aggravé les tensions dans l'espace et augmenté le risque d'erreur d'appréciation dans les opérations militaires et de conflit.

III. Observations sur les comportements responsables dans l'espace

6. La sécurité spatiale est une question très complexe. La distinction binaire entre comportements responsables et irresponsables dans l'espace est trop simpliste et subjective, et on peut facilement s'en servir comme un outil politique. Malgré cela, la Chine est disposée à partager sa conception des comportements responsables dans l'espace, en vue de promouvoir la compréhension mutuelle, d'élargir le consensus et de contribuer aux efforts internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

A. Les comportements responsables dans l'espace doivent se conformer aux principes énoncés ci-dessous

- Premièrement, préserver la sécurité commune et universelle. Tous les pays devraient, en construisant une communauté de destin pour l'humanité et en gardant à l'esprit la

vision d'une sécurité mondiale commune, globale, coopérative et durable, assumer la responsabilité de préserver la sécurité spatiale et lutter, par la coopération, contre les actes qui la menacent, en vue de préserver la sécurité commune et universelle. Les grandes puissances ne devraient plus avoir une mentalité d'unilatéralisme, chercher à avoir une supériorité et une liberté absolues ou une sécurité unilatérale dans l'espace, adopter des stratégies et politiques de domination dans l'espace, ainsi que des démarches privilégiant la sécurité d'un seul pays ou d'un petit groupe de pays en compromettant les intérêts de sécurité des autres pays, voire la sécurité commune de la communauté internationale. Aucun pays ne devrait franchir la ligne à ne pas dépasser, à savoir déclencher un conflit ou une guerre dans l'espace. Toutes les parties doivent renforcer la compréhension et la confiance mutuelle par le dialogue et éviter la confrontation et les erreurs d'appréciation. Les pays disposant des plus grandes capacités spatiales ont une responsabilité particulière à cet égard.

- Deuxièmement, respecter les principes fondamentaux posés par le droit international existant et s'y conformer. Tous les pays doivent veiller à ce que leur comportement dans l'espace soit conforme au droit international et aux principes régissant les relations internationales, qui constituent les normes fondamentales du comportement responsable. Tous les pays doivent respecter les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en respectant le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et s'acquitter de bonne foi de leurs obligations découlant du droit international.
- Troisièmement, continuer les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Il est essentiel de prévenir la militarisation de l'espace et une course aux armements dans l'espace pour préserver la sécurité spatiale. La priorité absolue est de négocier et de conclure rapidement un instrument international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace. L'ONU devrait créer un deuxième groupe d'experts gouvernementaux ou un groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont les comportements responsables dans l'espace pourraient faire partie des priorités. Alors que les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas encore parvenus à s'entendre sur le programme de travail de celle-ci et n'ont pas encore entamé les négociations, un groupe d'experts techniques pourrait être créé en vue d'examiner des questions techniques telles que l'élaboration, la portée et le contrôle de l'application d'un futur instrument juridique sur la maîtrise des armements dans l'espace. Les mesures de transparence et de confiance pourraient jouer un rôle positif à cet égard, mais elles ne devraient pas se substituer à la négociation d'un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace.
- Quatrièmement, trouver un équilibre entre la sécurité spatiale et l'utilisation pacifique de l'espace. Il convient de respecter et de garantir l'égalité des droits de tous les pays en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace, en particulier les intérêts des pays en développement et des pays émergents menant des activités spatiales, et de renforcer les échanges et la coopération internationaux en la matière. Nous devrions encourager les échanges internationaux, l'assistance technique et la coopération, promouvoir le bénéfice universel et partagé du développement technologique dans l'espace, et promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace comme un puissant moteur du développement économique et social pour tous. Il convient de cesser les préjugés idéologiques, la politique du deux poids, deux mesures et la prise de sanctions unilatérales, de supprimer les clivages politiques et les barrières techniques, et d'éviter de se servir abusivement de prétextes tels que les menaces à la sécurité dans le but de faire obstacle à l'utilisation pacifique de l'espace.

- Cinquièmement, promouvoir le multilatéralisme et s’efforcer de trouver des solutions globales et coordonnées. Nous devons apporter notre concours à l’ONU, qui joue un rôle central en tant que principal organisme de gouvernance de l’espace, et garantir une large participation, la justice et l’inclusion dans l’élaboration des règles internationales en la matière, constituer le consensus international le plus large possible et éviter d’imposer les volontés de certains pays à d’autres. Les organismes des Nations Unies concernés ont leur propre mandat et leurs propres priorités. Par conséquent, dans le cadre de la coordination et de la coopération nécessaires, il convient de s’efforcer d’éviter les chevauchements excessifs et la confusion. La Conférence du désarmement devrait jouer un rôle de premier plan dans la prévention d’une course aux armements dans l’espace. D’autres instances multilatérales telles que la Première Commission et la Quatrième Commission de l’Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et la Commission du désarmement pourraient animer les discussions sur la question dans le cadre de leurs mandats.

B. En ce qui concerne les actions particulières, la Chine appelle tous les pays à prendre les mesures énoncées ci-dessous

- Premièrement, contribuer à la négociation d’un traité sur la maîtrise des armements spatiaux. Tous les pays devraient concourir à la prévention du déploiement d’armes dans l’espace et de la menace ou de l’emploi de la force, où que ce soit, contre des objets spatiaux, en prenant des mesures juridiquement contraignantes. La volonté politique d’un pays de participer à une telle négociation est la pierre de touche de sa sincérité en matière de comportement responsable.
- Deuxièmement, arrêter la confrontation et l’interférence dans l’espace. Mettre fin aux activités de recherche-développement illimitées sur les systèmes de défense antimissiles et leur déploiement, en particulier le déploiement d’intercepteurs de missiles dans l’espace, et arrêter les manœuvres de rendez-vous et les opérations de proximité et les essais dans l’espace de technologies qui mettent en danger les engins spatiaux des autres pays.
- Troisièmement, prendre des mesures de transparence et de confiance à titre volontaire. Tous les pays devraient renforcer la confiance mutuelle et éviter les erreurs d’appréciation par des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalisables, qui pourraient venir en complément de la négociation et de la conclusion d’un instrument international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l’espace. Parmi ces mesures, on peut citer le non-déploiement d’armes dans l’espace en premier ; un dialogue sur la sécurité spatiale et des échanges entre les pays sur leurs stratégies, politiques et intentions spatiales ; la coopération en matière de réduction des débris spatiaux, d’évitement des collisions entre objets spatiaux, de notification des lancements spatiaux et de visites d’installations spatiales ; des efforts visant à conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux.
- Quatrièmement, assurer la viabilité à long terme de l’utilisation pacifique de l’espace. Les mesures techniques nécessaires devraient être prises pour réduire les débris spatiaux conformément aux règles internationales pertinentes. Il convient de poursuivre les discussions approfondies sur la viabilité à long terme de l’utilisation pacifique de l’espace et la réduction des débris spatiaux dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, avec une large participation de toutes les parties concernées. Parallèlement, les droits légitimes et les besoins particuliers des pays en développement doivent être pleinement pris en considération.

IV. Politiques et pratiques de la Chine en matière de préservation de la sécurité spatiale

7. La Chine a toujours prôné les utilisations pacifiques de l’espace et s’est fermement opposée à la militarisation de l’espace et à une course aux armements dans l’espace, ainsi

qu'au fait de prolonger les conflits armés jusque dans l'espace. La Chine soutient que l'exploration et l'utilisation de l'espace devraient servir à promouvoir le développement économique, scientifique et culturel de tous les pays et profiter à l'ensemble de l'humanité. Dans cet esprit, la Chine a déployé des efforts inlassables dans les domaines suivants :

- Premièrement, la Chine a activement encouragé la négociation d'un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace. La Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux en 2008 et la version actualisée de celui-ci en 2014, ce qui constitue une bonne base pour les futures négociations. Depuis 2007, la Chine s'est portée coauteure des résolutions intitulées « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace » et « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. Comme l'ont proposé la Chine, la Russie et quelques autres pays, l'ONU a créé en 2017 le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a tenu deux sessions, en août 2018 et en mars 2019, et des consultations ouvertes en janvier 2019. Bien que le groupe n'ait pas réussi à établir un rapport de fond en raison du blocage des États-Unis, toutes les parties ont eu une discussion approfondie et substantielle sans précédent sur les éléments d'un instrument international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace, préparant ainsi le terrain pour la prochaine étape du processus de maîtrise des armements dans l'espace.
- Deuxièmement, la Chine attache une grande importance aux mesures de transparence et de confiance dans l'espace. En tant que l'un des auteurs de la résolution intitulée « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », la Chine a participé activement aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, fait un certain nombre de suggestions constructives et aidé toutes les parties à étudier activement et à mettre en œuvre le rapport préparé par le Groupe en 2013 à titre volontaire. La Chine a publié un livre blanc intitulé « China's space activities », édité à quatre reprises (2000, 2006, 2011 et 2016) et un autre intitulé « China's national defense in the new era » en 2019, ce qui montre clairement la politique spatiale et le programme des activités spatiales de la Chine. La Chine a enregistré les informations pertinentes en stricte conformité avec les exigences de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Le Gouvernement chinois a publié les mesures provisoires relatives à l'administration des permis pour les projets de lancement spatial civil afin d'améliorer l'approbation des permis pour les projets de lancement et la réglementation des activités spatiales commerciales. La Chine a publié d'importantes activités de lancement spatial dans les médias et a en permanence communiqué et coordonné avec les pays et les organisations internationales concernés.
- Troisièmement, la Chine a activement participé à la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace. La Chine a activement participé aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son groupe de travail, et a joué un rôle constructif dans la conclusion du préambule et des 21 Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. La Chine a également joué un rôle actif dans la coopération au sein des instances multilatérales, notamment le Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux, le Réseau international d'alerte aux astéroïdes et le groupe consultatif pour la planification des missions spatiales, et a régulièrement échangé avec les pays concernés sur des questions telles que les débris spatiaux et l'alerte aux collisions de satellites. Pour prendre en compte les normes internationales, le Gouvernement chinois a établi des exigences en matière de réduction des débris spatiaux et d'autres normes. La Chine a proposé d'appliquer régulièrement des mesures de passivation sur l'étage supérieur des lanceurs, ce qui a fait que la quantité des débris spatiaux produits par la Chine n'a pas augmenté. La Chine a également mené de manière proactive des

opérations de retrait d'astronefs en fin de vie, en les éliminant ou en les transférant vers un orbite de rebut, afin de préserver au maximum les ressources orbitales.

- Quatrièmement, la Chine a joué un rôle actif dans les échanges et la coopération à l'échelle internationale dans le domaine spatial. La Chine a signé plus de 130 accords de coopération spatiale et mémorandums d'accord avec près de 40 pays et organisations internationales, fourni des services par satellite à plus de 10 pays, et encouragé l'application internationale du système de navigation par satellite BeiDou. La Chine a organisé et reçu des visites d'officiels et d'experts aérospatiaux étrangers dans son centre de lancement. La Chine a mené des activités de coopération internationale active au sein de l'ONU, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). La Chine a publié sur sa station spatiale des programmes de coopération en matière d'applications spatiales destinés à tous les pays, en coopération avec l'ONU. Lors de la première sélection, 9 projets de 17 pays ont été choisis pour participer aux expériences scientifiques de la station spatiale chinoise, et une deuxième sélection sera annoncée en temps voulu.

V. Conclusion

8. Une guerre spatiale ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée. L'histoire de la course aux armements nucléaires ne devrait jamais se répéter dans l'espace. Toutes les nations ont de larges intérêts communs dans l'espace. Nous devons préserver l'espace comme une nouvelle frontière pour la coopération plutôt que comme un champ de bataille pour la concurrence et la confrontation. La Chine est prête à déployer des efforts conjoints avec les autres parties engagées dans l'espace en vue de construire une communauté de destin pour l'humanité, et à rechercher activement des solutions pratiques et efficaces aux menaces à la sécurité spatiale afin de sauvegarder la sécurité commune de l'humanité, le but étant de contribuer à la paix, à la sécurité et à la viabilité de l'espace.

9. La Chine prie le Secrétaire général de bien vouloir tenir compte de ses vues dans son rapport de fond établi conformément aux paragraphes 5 et 6 de la résolution [75/36](#) de l'Assemblée générale et d'insérer le présent document dans ledit rapport.